



Compte-rendu de réunion

Le 23 novembre 2010 / N°49

Rédacteur : Christian LANOY

Objet : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 3^{ème} fois le mardi 16 novembre 2010 à 16h00, dans la salle de réunion de l'aéroport de Carcassonne.

La liste des participants est jointe au présent compte-rendu.

Monsieur ZINGRAFF, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, préside cette réunion. Il salue les participants et félicite Mr VAYSSELIER de la façon dont est suivi ce dossier.

Il propose ensuite d'examiner l'ordre du jour suivant qui a été transmis aux participants avec la convocation.

Commission Consultative de l'Environnement pour l'Aéroport de Carcassonne du 16 novembre 2010

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la dernière Commission Consultative du 16 novembre 2009
2. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par la CCI pour l'année 2010
3. Présentation des propositions issues des réunions des groupes de travail pour la réduction des nuisances aux abords de l'aéroport :
 - Altération de cap au décollage 28 pour les aéronefs basés évoluant en VFR (Dossier présenté par Monsieur Pierre MOUROUX).
 - Etude de nouveaux espaces d'évolution verticale pour le perfectionnement au pilotage (Dossier présenté par Monsieur CERETTO).
 - Nuisances occasionnées par les vols de nuit, gestion du dispositif d'allumage de la piste et information des usagers (présenté par Monsieur LANOY).
4. Questions diverses.

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DU 16 NOVEMBRE 2009

⇒ Le compte-rendu de la commission du 16 novembre 2009 est approuvé.

2. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE DE LA PLATE-FORME AERTOPORTUAIRE PAR LA CCI POUR L'ANNEE 2010

Mr MENARD, vice-président de la CCI de Carcassonne, propose d'analyser les statistiques de trafic de la plate-forme.

a) Les mouvements :

- le nombre de mouvements commerciaux est en nette baisse, soit-12% des vols par rapport à 2009. Cette diminution s'observe depuis 2007.
- le nombre de mouvements non commerciaux a également baissé de près de 4% entre 2009 et 2010.

⇒ Le total des mouvements est de -7% entre 2009 et 2010.

b) Les passagers :

- le nombre de passagers commerciaux a baissé de plus de 15%.
- les taux de remplissage restent quant à eux satisfaisants avec près de 80%.

Ces baisses s'expliquent par différents facteurs principalement météorologiques (Intempéries, volcans) et sociaux (nombreux mouvements sociaux tels que grèves des contrôleurs aériens, etc...).

Les prévisions pour 2011 sont sensiblement identiques aux résultats de 2010.

c) Le programme des vols de cet hiver :

Il y aura au minimum 1 vol par jour mais l'activité reste réduite et sensiblement la même que l'année dernière.

Monsieur LANOY précise que l'amplitude de l'activité commerciale est ramenée de 1355h/semaine à 900h/semaine, soit une diminution de 30%. Ceci a pour effet de concentrer l'activité aérienne sur une période plus courte.

1. PRESENTATION DES PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA REDUCTION DES NUISANCES AUX ABORDS DE L'AEROPORT :

a) Changement de cap au décollage pour l'aviation légère :

Monsieur MOURoux présente le résultat de son étude sur la possibilité d'une altération de cap au décollage 28 pour les aéronefs basés évoluant en VFR.

Il est proposé de faire prendre aux aéronefs concernés le cap 307° après décollage déplaçant ainsi au nord de Caux et Sauzens, dans un secteur moins urbanisé, la trajectoire jusqu'à présent utilisée. Ceci intéresserait uniquement les VFR (vols à vue), mais permettrait cependant de minimiser les nuisances sonores au-dessus des habitations.

Monsieur MOURoux ajoute que cette modification de cap sera réalisée, à titre d'expérimentation, sur une période de 6 mois, à partir du mois de février. Il précise également que cela implique des difficultés supplémentaires pour les contrôleurs aériens. Il met l'accent sur la sécurité et de ce fait, précise qu'en cas de moindre problème, cette expérience sera suspendue.

Mr ESTEBAN fait part de son inquiétude quant à cette modification de cap car les projets communaux d'expansion urbaine ont été déplacés vers le nord après étude du plan d'exposition aux bruits (PEB). Il ne souhaiterait pas que la zone C du PEB soit agrandie.

Monsieur ZINGRAFF précise que cette expérimentation a été faite à la demande des riverains et que de toute manière rien n'est encore acquis.

Monsieur JOUANELLE indique que ce changement provoquerait simplement une petite « bosse » au niveau de la zone C et que les conséquences seraient minimes.

b) Etude de nouveaux espaces d'évolution verticale pour le perfectionnement au pilotage :

Monsieur CERETTO indique que conformément aux engagements pris lors de la précédente réunion, l'équipe de France de voltige ne s'est pas entraînée à Carcassonne cette année.

Il précise que le SEFA disposait jusqu'à présent de 3 volumes pour s'entraîner :

- le vertical piste au-dessus de l'aéroport,
- au-dessus de Lavalette,
- au-dessus de Moussoulens.

L'aérodrome de Moussoulens ayant fermé en septembre dernier, le volume au-dessus de Moussoulens est inexploitable en l'état, il ne reste plus que 2 volumes utilisables.

Afin de répartir les nuisances sonores, le SEFA a fait une demande auprès de l'aviation civile pour élever remonter le plafond du volume existant au dessus de Moussoulens et créer 2 nouvelles zones : l'une au sud de Cahilac et l'autre à l'ouest de Villegailhenc.

Si une réponse positive était donnée, cela permettrait de réduire considérablement les nuisances sonores des riverains.

Monsieur DE CHIVRE accueille ces projets favorablement et souhaiterait connaître les délais de réponse.

Monsieur MOURoux ne peut donner de délais pour le moment mais se veut rassurant. Il indique qu'un compte-rendu sera transmis dès qu'il y aura du nouveau.

Mme STHEMER signale qu'avec la suppression d'un volume de vol, les nuisances sur les 2 autres espaces aériens augmentent.

Monsieur JOUANNELE explique que lorsqu'il y a des délocalisations de vols, ce sont les riverains des autres aéroports qui sont à leur tour gênés.

Monsieur DE CHIVRE répond que par rapport à d'autres aéroports celui de Carcassonne est mal placé car trop proche de l'agglomération.

Mme STHEMER rappelle que la demande initiale de l'association était une utilisation systématique des silencieux sur les avions.

c) Nuisances occasionnées par les vols de nuit, gestion du dispositif d'allumage de la piste et information des usagers :

Monsieur LANOY explique que l'aéroport est doté d'un système d'allumage automatique du balisage : le STAP/PCL. Le service de contrôle n'étant pas généralement assuré la nuit et pour des raisons de sécurité (pour permettre au Samu et aux évacuations sanitaires de se poser), le STAP/PCL était jusqu'à présent systématiquement branché permettant ainsi un allumage du balisage sur demandes des pilotes. Pour ces raisons, il était très difficile à gérer et surtout de facturer le balisage lumineux. La CCI a décidé de durcir sa politique de facturation courant du 1^{er} trimestre 2011. Cela aura probablement pour effet de réguler et réduire les vols de nuit.


2. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DE CHIVRE remercie Monsieur MOURoux de l'avoir reçu à la tour de contrôle conformément aux engagements pris lors de la dernière réunion car cela lui a permis de mieux appréhender la problématique de la gestion du trafic aérien carcassonnais.

Madame STHEMER demande que soit pris en compte le changement des membres de l'association suite au courrier envoyé à la Préfecture en date du .

La séance est levée à 18h00.

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,



P. ZINGRAFF